

5B

PILOTE CÔTIER N° 5B QUIBERON - LA ROCHELLE. 12^e édition Mise à jour juillet 2011

- p. 26** La bouée Rochebonne SE, cardinale Est à cloche, est équipée AIS.
- p. 27, 347** La bouée d'atterrissage PA du pertuis d'Antioche, marque d'eaux saines lumineuse, est équipée AIS.
- p. 50** 4 bouées jaunes de marque spéciale ont été mouillées à l'Ouest du port de l'Argol (devant l'ancien canot de sauvetage). Elles délimitent une zone interdite au mouillage en vue de protéger des câbles électriques. La plus au large est équipée d'un feu.
- p. 54** La tourelle de Roch Melen est détruite. La perche de la roche En Noc'h (danger isolé) est détruite.
- p. 67** Les balises dangers isolés du Rat et de la Souris n'existent plus.
- p. 74** Accès par le Sud : la Roche Révision est marquée par une balise cardinale Sud.
- p. 131** Dans la partie resserrée de l'estuaire de la Vilaine la tourelle de la pointe du Scal montre un feu vert scintillant.
- p. 145** Le port d'Arzal peut accueillir 926 bateaux, dont 40 visiteurs. 20 mètres maxi.
- p. 161** Une bouée cardinale Nord lumineuse et sept bouées de marque spéciale balisent l'élevage de moules à l'Ouest de la bouée Basse-Est île Dumet.
- p. 168** Balise latérale bâbord du Grand Traict (200 mètres à l'est du symbole de mouillage « Le Poul »). Remplacer la balise par une obstruction.
- p. 177, 189** La bouée Banche W, cardinale Ouest lumineuse, n'a plus de sifflet. La bouée cardinale Est SE Banche n'a plus de cloche. La bouée cardinale Nord NW Banche n'a plus de cloche.
La bouée cardinale Sud SE Lambarde, lumineuse, n'a plus de cloche.
- p. 181** Bouée Guérandaises, lire 2° 24,21 et non 2° 44,21 (W).
- p. 192-193** La bouée d'atterrissage SN 1, marque d'eaux saines lumineuse, est à Racon et équipée AIS.
- p. 202 et 228** La bouée La Couronnée est une marque latérale tribord lumineuse, à Racon et équipée AIS.
- p. 301** Dans le fond de Port-Olona, le ponton course dispose de 7 grands catways.
- p. 317** Au sud de la bouée d'atterrissage de l'Aiguillon, quatre balises matérialisent la limite SW d'une zone de cultures marines.
- p. 339** Un ponton a été ajouté le long du quai intérieur du môle dans l'entrée du port d'échouage.
- p. 346** Le môle d'escale est marqué à son extrémité par une cardinale Sud lumineuse.

Toutes ces corrections sont consultables sur :
www.pilotecotier.com

Pour faire part de vos observations :
contact@pilotecotier.com